

Le marché des autocars longue distance en France : ouverture, développement et concurrence intermodale.

Organisateurs-trices :

Thierry Blayac, Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée (LAMETA)

Contact :

thierry.blayac@umontpellier.fr

<http://www.lameta.univ-montp1.fr/>

Texte d'appel à communications

Depuis la promulgation de la loi Macron en août 2015, un nouveau mode de transport est désormais accessible aux personnes souhaitant se déplacer sur le territoire national ou européen. Les contributions de cette session permettront d'éclairer la dynamique sectorielle de ce nouveau marché ainsi que les problèmes qu'il est susceptible de soulever. S'agit-il d'un mode de transport marginal ou au contraire d'un mode de transport susceptible de concurrencer efficacement le mode ferroviaire, la voiture particulière ou encore le covoiturage ? Constitue-t-il une solution alternative à une desserte aéroportuaire plus compétitive ? Existe-t-il des distorsions de concurrence imputables aux infrastructures telles que les gares routières ? Quelles règles d'accès et de tarification pour ces infrastructures ? Qui doit en supporter le coût ? Quid de l'efficacité environnementale et de l'essor de ce nouveau mode de transport ? A l'instar du marché allemand et d'autres expériences étrangères qui peuvent nourrir l'analyse, une consolidation du marché français a émergé. Peut-on mesurer l'impact de tels rapprochements sur le marché ? Peut-on s'attendre à un réajustement tarifaire ? Néanmoins, la concurrence intermodale semble s'intensifier avec un fort développement du co-voiturage et des offres ferroviaires à bas coûts (OuiGo). Cette session sera l'occasion de dresser un bilan de plus de deux années d'ouverture à la concurrence sur ce secteur.

Mots-clés : Loi Macron, Bus, déréglementation, concurrence intermodale, dynamique sectorielle.